

Avis de Décès

77 - MEAUX

Martine GUILLIOMOT,
Maryvonne DUSAUTOY,
Jean-Marc et Françoise DUSAUTOY,
Catherine DUSAUTOY, ses enfants,
Sandrine et Olivier, Ingrid et Sébastien,
Jérôme et Virginie, Alexandre et Sandrine,
Caroline et Hervé, ses petits-enfants,
Julie, Alain, Océane, Barbara, Jordan,
Mélina, Manon, Gabriel, Lénny,
ses arrière-petits-enfants,
Roger WARAMBOURG, son frère,
ses neveux, nièces,
toute la famille et ses proches
ont la douleur de vous faire part
du décès de

MME ÉLIANE DUSAUTOY
NÉE WARAMBOURG

surnvenu le 7 janvier 2019,
à l'âge de 94 ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le
lundi 14 janvier 2019 à 10H30 en l'église
Saint-Nicolas de MEAUX, suivie de son
inhumation au cimetière nouveau de
MEAUX, dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

06 - CANNES

Annick, son épouse,
Laurence et Eric, ses enfants,
Michel, Jean et François, ses frères

ont la douleur de vous faire part du décès de

M. JACQUES TOUFFAIT

surnvenu à son domicile de CANNES
le 16 décembre 2018.

Cet avis tient lieu de faire-part.

173 avenue de Grasse
06400 CANNES

Avis de Remerciements

77 - CHENOIX

Une présence, un message de sympathie,
un simple mot, un geste chaleureux,
un regard, une pensée,
vous qui nous avez soutenus
lors des obsèques de

MME ODETTE GARNIER

Sachez combien nous en avons été
profondément touchés.

Viviane MORENO,
Evelyne et Jo CHAPPA,
Serge et Yvette TINGUELY.

77 - AVON

- BOIS LE ROI

Mme Jacqueline MARIEL, son épouse ;
ses enfants et petits-enfants,

infiniment touchés des marques de
sympathie, d'affection et de réconfort que
vous venez de leur témoigner, lors du
décès de

M. BERNARD MARIEL

vous expriment leur profonde
reconnaissance et vous adressent leurs
très sincères remerciements.

FB MARBRIER POMPES FUNÈBRES

CHAMPAGNE SUR SEINE -

MONTREAU-FAULT-YONNE -

AVON - FONTAINEBLEAU

01 64 23 06 27

Le Parisien

Décès d'un proche ?

Informez, remerciez, présentez
vos condoléances et honorez
leur mémoire

01 87 39 84 00
carnets@teamedia.fr
www.annoncesleparisien.fr

TEAM
MED/A

Le Parisien

Conférences,
débat, salons,

Faites part de vos événements
dans le Parisien

01 87 39 84 00
carnets@teamedia.fr
www.annoncesleparisien.fr

TEAM
MED/A

Hommage

C'est avec une profonde reconnaissance
qu'Action contre la Faïm tient à honorer la
mémoire de

MME GEORGETTE D.

Année après année, elle a laissé une
empreinte que le temps n'effacera pas.
Elle a soutenu les populations victimes de
la faim dans le monde grâce à
l'assurance-vie qu'elle a transmise à
l'association.

Action contre la Faim
14/16 Boulevard de Douaumont
CS 80060
75854 Paris Cedex 17
01 70 84 84 84
www.actioncontrelafaim.org/nous-aider/
legs-assurance-vie-philanthropie

« Les établissements Santilly,
à votre écoute depuis
4 générations. »

DEVIS ET
RENSEIGNEMENTS
GRATUITS

Ets SANTILLY

De père en fils depuis 1937

www.santilly.com

PARIS 18^e
01 42 29 00 00
RCS Paris 632 007 902
Hab. 18 75 0459 - Orias 08040464

VILLENEUVE-LA-GARENNE
01 47 98 24 12
RCS Nanterre 508 498 771 6
Hab. 12 92 N101 - Orias 11060616

PANTIN
FUNÉRAIRIUM
01 48 45 02 76
RCS Bobigny 582 007 902
Hab. 15 93 051 - Orias 08040464

PANTIN
01 48 45 87 47
RCS Bobigny 582 007 902
Hab. 12 93 051 - Orias 08040464

DRANCY
01 48 37 15 60
RCS Bobigny 408 594 356
Hab. 17 93 149 - Orias 08039408

AUBERVILLIERS
FUNÉRAIRIUM
01 43 52 01 47
RCS Bobigny 339 022 931
Hab. 15 93 049 - Orias 07035668

GOUSSAINVILLE
FUNÉRAIRIUM
01 39 88 47 26
RCS Pontoise 384 637 757
Hab. 16 95 005 - Orias 16001112

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 78

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements :
60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

Enquête Publique



1 rue Frédéric Bastiat - 75008 Paris
www.enquetes-publiques.fr
Tél : 01.42.96.96.58

COMMUNE DE SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE

Enquête publique relative à l'incorporation
dans le domaine public :

Allée du Coteau et Place Coste et Bellonte

ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2019/41 en date du 8 janvier 2019, Monsieur le Maire de Saint-Rémy-lès-Chevreuse a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'incorporation dans le domaine public communal de la voie privée ouverte à la circulation nommée Allée du Coteau et Place Coste et Bellonte.

A cet effet, Monsieur Roland REYNOUARD a été désigné commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse du lundi 28 janvier 2019 au mercredi 13 février 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouvertures :

- lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
- le mardi de 8h30 à 12h00
- et le samedi de 9h00 à 12h30.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations soit sur le registre d'enquête, soit sur le registre électronique à l'adresse suivante : alleecoteau-placecostebellonte-stremyleschevreuse@enquetepublique.net ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie les jours suivants :

- le lundi 28 janvier 2019 de 14h00 à 17h00
- le mercredi 13 février 2019 de 14h00 à 17h00.

Le dossier est disponible sur le site internet de la commune : www.ville-st-remy-chevreuse.fr ainsi que sur le site suivant : <http://alleecoteau-placecostebellonte-stremyleschevreuse.enquetepublique.net>

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils auront été transmis en mairie. EP19-013 enquete-publique@publilegal.fr

Avis divers

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE
GOUPIILLIERES

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet-Canton
d'Aubergenville

APPROBATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME

Par délibération en date du 7 décembre 2018, le conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme de la commune de Goupillières.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant une durée d'un mois.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de Rambouillet.

VILLE DE POISSY

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC
PAR VOIE ELECTRONIQUE
PERMIS D'AMENAGER PA 078 498
18Y0003
COMPORTANT UNE ETUDE D'IMPACT

Par arrêté n°2019/0077, le public est informé qu'en application des codes de l'urbanisme et de l'environnement, le Maire de Poissy soumet aux formalités de la participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 du code de

l'environnement, la demande de permis d'aménager PA 078 498 18Y0003 déposé par la SCCV SAINT JEAN BAPTISTE concernant un projet sis :
AVENUE DE PONTOISE (ANCIEN TERRAIN / PARKING PSA PORTE D'ACHERES) A POISSY

Le projet consiste en l'aménagement d'une zone d'activités, sur une emprise d'environ 4 hectares.

Les 2 lots (l'un d'une superficie de 6000 m² et l'autre de 32 831 m²) seront dédiés au développement de l'activité économique du secteur et à l'accueil de nouvelles entreprises (2 lots avec possibilité de division jusqu'à 14 lots au total).

Il s'agit de créer des locaux d'activités et de bureaux pour une surface construite d'environ 19 700 m². Le projet de construction sur la parcelle P1 prévoit la création d'une boulangerie industrielle d'environ 1 700 m². Le projet de construction sur la parcelle P2, en cours de définition aujourd'hui, prévoit la création de locaux d'activités et d'un pôle de services, d'environ 18 000 m² de surface de plancher. Ce projet ayant donné lieu à une évaluation environnementale, il fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique. Le dossier mis à la disposition du public comprendra notamment la demande de permis d'aménager, l'étude d'impact liée au projet et la note relative à l'absence d'observations de l'Autorité Environnementale.

La participation du public se déroulera par voie électronique à partir de la page internet www.villepoissy.fr/rubriques/cadre-de-vie / onglet les grands projets pendant une période de 31 jours échelonnés du
MARDI 29 JANVIER
AU JEUDI 28 FEVRIER 2019 INCLUS

Le dossier pourra être mis à disposition sur support papier à la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, 112 ter rue du Général de Gaulle - 78300 POISSY aux jours et heures habituelles d'ouverture du service, soit :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

de 8 h30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30, - à l'exception des samedis, dimanches et des jours fériés.

Les observations et propositions du public, déposées par voie électronique, devront parvenir à l'adresse participationurbanisme@ville-poissy.fr du 29 Janvier 2019 au 28 Février 2019 17h30. Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Des observations et propositions pourront également être adressées par courrier à Monsieur le Maire - Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière - Hôtel de Ville - Place de la République - 78300 POISSY ou déposé sur le registre papier à disposition du public.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de la SCCV SAINT JEAN BAPTISTE, représentée par la société PRIMOVILLA, représentée par Monsieur Loïc LE MOAN, 22 rue Gustave Eiffel 78 300 POISSY - seoudia.askri@alconsultants.fr - 01.39.22.39.39

Des informations sur la procédure de participation par voie électronique peuvent être obtenues auprès de la Direction de l'Urbanisme et de la Stratégie Foncière, 112 ter rue du Général de Gaulle - 78 300 POISSY - 01.39.22.55.91

A l'issue de la participation, un rapport de synthèse de l'ensemble des observations et propositions ainsi que celles dont il aura été tenu compte seront tenus à disposition du public sur la page internet du site www.ville-poissy.fr/rubriques/cadre-de-vie / onglet les grands projets, pour une durée de 3 mois.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis d'aménager est le Maire de Poissy. Les décisions qui pourront être adoptées au terme de la participation du public par voie électronique seront soit un arrêté accordant le permis d'aménager avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis d'aménager ou un arrêté de sursis à statuer.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE
GOUPIILLIERES

Département des Yvelines-
Arrondissement de Rambouillet-Canton
d'Aubergenville

INSTITUTION DU DROIT PREEMPTION
URBAIN

Par délibération en date du 7 décembre 2018, le conseil municipal a institué un droit de préemption urbain sur le territoire communal.

La délibération et le plan peuvent être consultés à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la sous-préfecture de Rambouillet.

www.annoncesleparisien.fr

Divers société

AXOME DOMOTIQUE

SARL au capital de 35000
Siège social : 2 Allée saint fiacre
78860 saint nom la breteche
RCS N : 519261218 de VERSAILLES

Suivant la délibération de l'AGE en date du 31 décembre 2018 :
Les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31 décembre 2018.
Mention sera faite au RCS de VERSAILLES.